SAS ABL,
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 €,
Siège social : Résidence La Cédalise 97290 Le Marin
898 020 904 RCS FORT DE FRANCE

Procès-Verbal en date du 5 mai 2024

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Le cinq mai 2024,
Le dirigeant de la société SAS ABL, Société par actions simplifiée, au capital de 1000 €,
Siège social : Résidence La Cédalise 97290 Le Marin, 898 020 904 RCS FORT DE FRANCE
en Assemblée Générale Extraordinaire à la Résidence La Cédalise, 97290 Le Marin siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Benoît Lanoy, 100% des parts

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Benoît Lanoy président de la société.
Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président

1ÈRE RÉSOLUTION
L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION
L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentéEn conséquence, les *pertes* de l'exercice, qui se montent à 1295 €, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le gérant déclare la séance levée.

BL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, par le gérant

Fait en 3 originaux,
À Le Marin
Le 5 mai 2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS



ABL

Résidence La Cédalise

97290 LE MARIN

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 4778C SIRET : 89802090400014

CMA
CENTRE D'AFFAIRES LE BAOBAB
RUE LÉON GONTRAN DAMAS
PLACE D'ARMES

97232 LAMENTIN

Tél :0596300535

E-mail :contact@cmaexpert.fr

Fax :0596300539

SOMMAIRE

ABL - ABL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS	3
Attestation	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Compte de résultat synthétique	8
DETAIL DES COMPTES	9
Bilan - Actif détaillé	10
Bilan - Passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
ETATS DE GESTION	13
Soldes Intermédiaires de Gestion	14
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	15
Liste des immobilisations	16
IMPRIMES FISCAUX	17
Réel simplifié	18

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ABL

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	37	€
Chiffre d'affaires		€
Résultat net comptable	-1 295	€

Fait à LAMENTIN,
Le 15/05/2024.

Olivier LELIN,
Expert-comptable.

CABINET CMA
Société d'Expertise Comptable
SARL au capital de 40 000 €
Centre d'Affaires Le Baobab - Rue Léon Gontran DAMAS
Place d'Armes - 97232 LE LAMENTIN
Tél 0596 300 536 - Fax 0596 300 539
SIRET 509 989 471 00016 - APE 6920Z

BILAN - ACTIF

ABL - ABL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						10
Créances Clients et Cptes rattachés (3)						
Autres créances (3)					36	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	37		37	100	323	90
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	37		37	100	359	100
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	37		37	100	359	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000)	1 000		1 000	278
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 754		-2 530	-704
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 295		-224	-62
SITUATION NETTE	-3 048		-1 754	-488
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-3 048		-1 754	-488
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 586		1 180	328
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	499		933	260
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	3 085		2 113	588
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	37	100	359	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an *3 085* *2 113*

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ABL - ABL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises			3 177	100	-3 177	-100
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires			3 177	100	-3 177	-100
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 177	100	-3 177	-100
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	150		2 443	77	-2 293	-94
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 016		957	30	59	6
Impôts, taxes et versements assimilés	129				129	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1		-1	-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 295		3 401	107	-2 106	-62
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 295		-224	-7	-1 071	-479
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

ABL - ABL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-1 295		-224	-7	-1 071	-479
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS			3 177	100	-3 177	-100
TOTAL DES CHARGES	1 295		3 401	107	-2 106	-62
Bénéfice ou Perte	-1 295		-224	-7	-1 071	-479

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

DETAIL DES COMPTES

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation en valeur	Variation en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Autres (3)		36	-36	-100
Thepackengers		*36*	*-36*	*-100*
Disponibilités	37	323	-286	-89
Bred banque populaire	*37*	*323*	*-286*	*-89*
TOTAL ACTIF CIRCULANT	37	359	-322	-90
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	37	359	-322	-90

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
Capital souscrit appele verse	*1 000*	*1 000*		
Réserves				
Report à nouveau	-2 754	-2 530	-224	-9
Report a nouveau solde debit	*-2 754*	*-2 530*	*-224*	*-9*
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-1 295	-224	-1 071	-479
SITUATION NETTE	-3 048	-1 753	-1 295	-74
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-3 048	-1 754	-1 295	-74
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 586	1 180	1 406	119
C/c mr lanoy benoît	*2 586*	*1 180*	*1 406*	*119*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	499	933	-434	-47
Cma sarl		*434*	*-434*	*-100*
Frs factures non parvenues	*499*	*499*		
TOTAL DETTES	3 085	2 113	972	46
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	37	359	-322	-90
(1) Dont à moins d'un an	*3 085*	*2 113*		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises			3 177	100	-3 177	-100
Ventes marchandises			*3 177*	*100*	*-3 177*	*-100*
Montant net du chiffre d'affaires			3 177	100	-3 177	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 177	100	-3 177	-100
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	150		2 443	77	-2 293	-94
Frais annexes/achats marchand.	*150*		*2 443*	*77*	*-2 293*	*-94*
Autres achats et charges externes	1 016		957	30	59	6
Fournitures administratives	*39*		*51*	*2*	*-12*	*-24*
Honoraires	*499*		*499*	*16*		
Voyages et deplacements	*5*		*1*		*4*	*400*
Frais bancaires	*472*		*406*	*13*	*67*	*16*
Impôts, taxes et versements assimilés	129				129	
Contribution eco territoriale	*129*				*129*	
Autres charges			1		-1	-100
Char div-gestion courante			*1*		*-1*	*-100*
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 295		3 401	107	-2 106	-62
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 295		-224	-7	-1 071	-479
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT	-1 295		-224	-7	-1 071	-479
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
TOTAL DES PRODUITS			3 177	100	-3 177	-100
TOTAL DES CHARGES	1 295		3 401	107	-2 106	-62
Bénéfice ou Perte	-1 295		-224	-7	-1 071	-479

ETATS DE GESTION

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

ABL - ABL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation en valeur	Variation en %
CHIFFRE D'AFFAIRES		100	3 177	100	-3 177	-100
Ventes de marchandises			3 177	100	-3 177	-100
- Coût d'achat des march. vendues	150		2 443	77	-2 293	-94
MARGE COMMERCIALE	-150		734	23	-884	-120
Production vendue (biens et services) *						
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ			3 177	100	-3 177	-100
- Matières premières *						
- Sous-traitance (directe) *						
MARGE DE PRODUCTION *						
MARGE BRUTE TOTALE	-150		734	23	-884	-120
- Autres achats	39		51	2	-12	-24
- Charges externes	977		906	29	71	8
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-1 166		-223	-7	-943	-424
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	129				129	
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
Total	-129				-129	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 295		-223	-7	-1 072	-482
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations						
- Autres charges d'exploitation			1		-1	-100
Total			-1		1	100
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 295		-224	-7	-1 071	-479
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Total						
RÉSULTAT COURANT	-1 295		-224	-7	-1 071	-479
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-1 295		-224	-7	-1 071	-479

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés
** La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice*

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

ABL - ABL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation en valeur	Variation en %
CHIFFRE D'AFFAIRES		100	3 177	100	-3 177	-100,00
Ventes de marchandises			3 177	100	-3 177	-100
Ventes marchandises			*3 177*	*100*	*-3 177*	*-100*
- Coût d'achat des marchandises vendues	150		2 443	77	-2 293	-94
Frais annexes/achats marchand.	*150*		*2 443*	*77*	*-2 293*	*-94*
MARGE COMMERCIALE	-150		734	23	-884	-120
PRODUCTION DE L'EXERCICE *						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ			3 177	100	-3 177	-100
MARGE DE PRODUCTION *						
MARGE BRUTE TOTALE	-150		734	23	-884	-120
- Autres achats	39		51	2	-12	-24
Fournitures administratives	*39*		*51*	*2*	*-12*	*-24*
- Charges externes	977		906	29	71	8
Honoraires	*499*		*499*	*16*		
Voyages et deplacements	*5*		*1*		*4*	*400*
Frais bancaires	*472*		*406*	*13*	*67*	*16*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-1 166		-223	-7	-943	424
- Impôts, taxes et versements assimilés	129				129	
Contribution eco territoriale	*129*				*129*	
Total	-129				-129	
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-1 295		-223	-7	-1 072	482
- Autres charges d'exploitation			1		-1	-100
Char div-gestion courante			*1*		*-1*	*-100*
Total			-1		1	-100
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 295		-224	-7	-1 071	479
RÉSULTAT COURANT	-1 295		-224	-7	-1 071	479
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-1 295		-224	-7	-1 071	479

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés
** La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice*

Calcul des amortissements à date du 31/12/2023 Transfert des amortissements à date du

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	

CUMUL TOUS COMPTES	Valeur d'acquisition	Amortissements			Valeur nette fin d'exercice
		antérieurs	de l'exercice	cumulés	
		E D	E D	E D	
(hors cessions)		E D	E D	E D	

IMPRIMES FISCAUX

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2024
cerfa
N° 11084* 25
Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABL Résidence La Cédalise 97290 LE MARIN	
SIRET 8 9 8 0 2 0 9 0 4 0 0 0 1 4	Mél :
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités de galerie d'art commercial — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Déficit : 1 295

Bénéfice imposable à 15 % | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐ — Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐

Reprise d'entreprise en difficulté, *art. 44 septies* ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐ — Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies* ☐ — Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)* ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulairee n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse 0 — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays — Nom / Adresse — État de résidence — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CMA Centre d'Affaires le Baobab Rue Léon Gontran Damas Place d'Armes 97232 LAMENTIN ***Tél :*** 0596300535	***Tél :***
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 15/05/24 Lieu : LAMENTIN
	Qualité et nom du signataire : Président LANOY Benoit
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné ☐☐☐☐☐☐	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***	

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2024

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2024 ISACOMPTA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	**a**		payées par un établissement chargé du service des titres	**b**	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					**c**	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					**d**	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					**e**	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					**i**	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					**j**	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	
1	***2***	***3***	***4***	***5***	***6***	***7***	***8***	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N°15948*06

Désignation de l'entreprise	ABL	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	Résidence La Cédalise 97290 LE MARIN	
SIRET	8 9 8 0 2 0 9 0 4 0 0 0 1 4	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

		Brut (1)	Amortissements-Provisions (2)	Exercice N clos le 31/12/2023 Net (3)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	070	
	Créances (2) — Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	37
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	37
	Total général (I + II)	110	112	37

PASSIF

		Exercice N NET (1)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	-2 754
	Résultat de l'exercice	136	-1 295
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	-3 048
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	499
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	2 586
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	3 085
	Total général (I + II + III)	180	37

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B-SD 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABL — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2023

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		services *			215	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217	222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	150
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)				242	1 016
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	129	)	244	129
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 295
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-1 295
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**					310	-1 295
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	314 1 295

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Dont divers — Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352	354 1 295
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2		370	372 1 295

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABL — Néant [X] *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABL

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour depréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	2 754
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	2 754
Déficits de l'exercice				860	1 295
Total des déficits restant à reporter				870	4 049

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABL — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés" .*

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 898 020 904

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABL

ADRESSE (voie) Résidence La Cédalise

CODE POSTAL 97290 VILLE LE MARIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique LANOY | Prénom(s) Benôit

Nom marital | % de détention 100,0000 | Nb de parts ou actions 10,00

Naissance : Date 18/06/1963 | N° Département 62 | Commune BOULOGNE SUR MER | Pays France

Adresse : N° | Voie Apt n°7-Etg 1-Rés.Habitation baie du Marin Cédalise

Code Postal 97290 | Commune LE MARIN | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

X Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 898020904

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABL

ADRESSE (voie) Résidence La Cédalise

CODE POSTAL 97290 VILLE LE MARIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABL
Numéro de siret 89802090400014

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
PROV° CMA 2023 FRS FACTURES NON PARVENUES	499
Total des charges à payer	**499**

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABL
Numéro de siret 89802090400014

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA